

Québec, le 4 mai 2026

Monsieur François Bonnardel
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May, 1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite à la pétition de la députée de D'Arcy-McGee, Mme Elisabeth Prass, concernant le Programme d'adaptation de domicile (PAD) déposée le 17 mars dernier.

Le gouvernement du Québec reconnaît l'importance du PAD pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles et demeure engagé à poursuivre l'aide aux ménages nécessitant des adaptations. Dans le cadre du budget 2026-2027, un montant additionnel de 30 millions de dollars a été accordé au PAD. Cette somme s'ajoute aux crédits annoncés lors de la mise à jour économique de novembre 2025. Ces investissements permettent de poursuivre le traitement des dossiers des personnes déjà inscrites au programme, y compris celles dont l'inscription a été confirmée en janvier 2026, à la suite de la période de mise en attente et aussi de redémarrer l'inscription de nouvelles demandes.

En ce sens, des travaux sont en cours afin de permettre la reprise des inscriptions. L'objectif est d'accepter de nouvelles demandes au programme au cours des prochaines semaines. Aussi, le programme fait actuellement l'objet d'une révision afin d'en assurer l'efficacité et l'adéquation aux besoins actuels. Les nouvelles modalités applicables seront communiquées lors de l'entrée en vigueur du nouveau cadre normatif.

...2

Le gouvernement du Québec réaffirme sa volonté de soutenir l'autonomie et la qualité de vie des personnes concernées.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



KARINE BOIVIN ROY